



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Ministère des Affaires sociales  
et de la Santé*

*Ministère délégué chargé des personnes  
handicapées et de la lutte contre l'exclusion*

## **ANNEXE AU RAPPORT AU PARLEMENT**

**DECEMBRE 2012**

# SOMMAIRE

1) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT .....	4
1-1) Le taux de pauvreté monétaire relatif aux seuils de 50 % et de 40 % du revenu médian équivalent.....	5
2) L'INTENSITE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE .....	7
2-1) Le taux de persistance de la pauvreté monétaire.....	8
2-2) La part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du premier quintile de niveau de vie .....	9
3) LE TAUX DE DIFFICULTES DE CONDITIONS DE VIE.....	11
4) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT DES MOINS DE 18 ANS.....	13
4-1) L'écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et les enfants de catégories intermédiaires et supérieures.....	14
5) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT DES 18 - 24 ANS .....	15
6) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT DES 65 ANS ET PLUS .....	16
6-1) Taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du revenu médian équivalent des femmes de 75 ans et plus.....	17
7) LE TAUX DE TRAVAILLEURS PAUVRES .....	18
7-1) Part des personnes en sous-emploi dans l'emploi .....	19
7-2) Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année .....	20
8) PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS UN MENAGE SANS ACTIF OCCUPE .....	21
8-1) Taux d'emploi standardisé des 55-59 ans et des 60-64 ans .....	22
8-2) Part de jeunes en emploi ou en formation .....	23
8-3) Taux d'activité des femmes (15-64 ans) .....	24
9) LA PART DE PERSONNES RELOGÉES PARMIS LES PERSONNES DESIGNÉES PRIORITAIRES PAR LES COMMISSIONS DE MÉDIATION DALO (droit au logement opposable) ET N'AYANT PAS REFUSÉ L'OFFRE.....	25
9-1) Part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie.....	27

10) LE TAUX D'EFFORT MÉDIAN EN MATIÈRE DE LOGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION LOGEMENT PAR QUARTILE DE REVENUS .....	28
11) LE TAUX DE SORTANTS DU SYSTÈME SCOLAIRE À FAIBLE NIVEAU D'ÉTUDES .....	31
11-1) Écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories socioprofessionnelles des parents .....	32
11-2) Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base .....	33
11-3) Part des jeunes en difficulté de lecture .....	33
11-4) Indicateur d'accès à la formation continue .....	35
12) ÉCART DU TAUX DE RENONCEMENT AUX SOINS POUR DES RAISONS FINANCIÈRES DES BÉNÉFICIAIRES DE CMU-C ET DES BÉNÉFICIAIRES DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PRIVÉE.....	36
12-1) Taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes d'assurance maladie complémentaire .....	38
12-2) Part de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) parmi les bilans de santé gratuits .....	40
13) NOMBRE DE MÉNAGES SURENDETTÉS .....	42
13-1) Part des redépôts.....	44
13-2) Taux de bancarisation .....	44

## 1) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT

**OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités**

### Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion d'individus vivant dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie (la moitié de la population a un niveau de vie supérieur à la médiane, l'autre moitié a un niveau de vie inférieur), définissant ainsi une notion de pauvreté relative et de mesure d'inégalités de revenu.

L'INSEE et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian.

### Remarque :

Le taux de pauvreté monétaire relatif fait partie des indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

### Évolution de l'indicateur depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de pauvreté monétaire 60 % du niveau de vie médian (en %)	14,5	14,2	13,8	13,5	13,6	13,4	12,9
Nombre de personnes pauvres au seuil de 60 % (en milliers)	8 179	8 042	7 873	7 745	7 838	7 757	7 495

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de pauvreté monétaire 60 % du niveau de vie médian (en %)	13,0	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1
Nombre de personnes pauvres au seuil de 60 % (en milliers)	7 578	7 382	7 766	7 828	8 035	7 836	8 173	8 617

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Sous l'effet d'une forte baisse du chômage, le taux de pauvreté monétaire relatif (seuil de 60 %) a diminué de 1,9 points entre 1996 et 2004, passant de 14,5 % à 12,6 %. Depuis, le

taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du revenu médian équivalent s'est quasiment stabilisé autour de 13 %. En 2009, sous l'effet d'une très forte hausse du chômage, le taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % augmente de 0,5 point, puis de 0,6 point en 2010.

14,1 % de la population des ménages vit ainsi en dessous du seuil de pauvreté en 2010 (964 euros mensuels). Le taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % n'avait pas atteint un tel niveau depuis l'année 1997 (14,2 %).

**Indicateurs complémentaires au taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du revenu médian équivalent :**

**1-1) Le taux de pauvreté monétaire relatif aux seuils de 50 % et de 40 % du revenu médian équivalent**

Définition :

Le taux de pauvreté monétaire relatif est également suivi aux seuils correspondants à 50 % et à 40 % du niveau de vie médian, de manière à suivre la situation des plus pauvres.

Remarque :

Le taux de pauvreté monétaire relatif (seuil à 50 %) fait partie des indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Évolution des indicateurs depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de pauvreté monétaire relatif à 50 % du niveau de vie médian (en %)	8,1	7,8	7,5	7,2	7,2	6,9	6,5
Nombre de personnes pauvres au seuil de 50 % du niveau de vie médian (en milliers)	4 550	4 433	4 257	4 109	4 165	3 984	3 746
Taux de pauvreté monétaire relatif à 40 % du niveau de vie médian (en %)	3,6	3,5	2,9	2,7	2,7	2,6	2,3
Nombre de personnes pauvres au seuil de 40 % du niveau de vie médian (en milliers)	2 030	2 007	1 671	1 540	1 579	1 507	1 340

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de pauvreté monétaire relatif à 50 % du niveau de vie médian (en %)	7,0	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	7,8
Nombre de personnes pauvres au seuil de 50 % du niveau de vie médian (en milliers)	4 078	3 896	4 270	4 188	4 281	4 272	4 507	4 755
Taux de pauvreté monétaire relatif à 40 % du niveau de vie médian (en %)	2,6	2,5	3,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,8
Nombre de personnes pauvres au seuil de 40 % du niveau de vie médian (en milliers)	1 493	1 461	1 917	1 867	1 855	1 910	2 023	2 128

**Champ** : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources** : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Après avoir régulièrement baissé jusqu'en 2002, le taux de pauvreté monétaire relatif à 50 % du revenu médian équivalent a augmenté en 2003. Après une baisse en 2004, il se stabilise autour de 7,1 % jusqu'en 2008. En 2009, il augmente de 0,4 point. Cette augmentation se confirme en 2010 (+0,3 point) et le taux de pauvreté monétaire relatif à 50 % atteint son niveau le plus élevé depuis treize ans : 7,8 % de la population des ménages vit en dessous du seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian (803 euros mensuels de 2010).

Le taux de pauvreté monétaire relatif à 40 % du revenu médian équivalent a suivi la même évolution jusqu'en 2004, date à partir de laquelle il s'est inscrit en hausse pour se stabiliser depuis 2005 autour de 3,2 %. Il connaît également une forte hausse en 2010 (+0,5 point) et s'établit à 3,8 %.

## 2) L'INTENSITE DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

### OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté monétaire et les inégalités

#### Définition :

L'intensité de la pauvreté permet d'analyser la répartition des niveaux de vie des personnes pauvres. La notion d'intensité de la pauvreté mesure l'écart relatif entre le seuil de pauvreté (calculé à 60 % de la médiane du niveau de vie) et le niveau de vie médian des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

#### Remarque :

L'intensité de la pauvreté fait partie des indicateurs de l'ONPES ainsi que des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

#### Évolution de l'indicateur depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	18,8	18,4	17,8	18,0	17,2	16,6

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Intensité de la pauvreté (en %)	18,4	18,0	18,8	18,0	18,2	18,5	19,0	18,9

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Entre 1996 et 2002, l'intensité de la pauvreté a diminué de 2,6 points. Entre 2002 et 2009, elle a augmenté de 2,4 points pour atteindre 19,0 %, son niveau le plus élevé depuis 1996.

En 2010, l'intensité de la pauvreté se stabilise (18,9 %). Cela signifie que la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieure à 781 euros par mois (niveau de vie médian des personnes pauvres), soit un écart de 18,9 % au seuil de pauvreté à 60 %.

## Indicateurs complémentaires à l'intensité de la pauvreté monétaire

### 2-1) Le taux de persistance de la pauvreté monétaire

#### Définition :

Le taux de persistance de la pauvreté monétaire mesure la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian dans l'année courante et pendant au moins 2 années sur les 3 années précédentes parmi l'ensemble de la population.

#### Remarques :

- L'ONPES utilise une autre définition de la persistance de la pauvreté : selon sa définition, la pauvreté persistante concerne les personnes pauvres monétairement pendant trois années de suite. L'indicateur de l'ONPES s'établit à 5 % en 2006.
- Cet indicateur est différent de celui publié par l'INSEE qui estime le taux de persistance dans la pauvreté comme la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian pendant au moins 3 années au cours des 4 dernières années. L'indicateur de l'INSEE est plus élevé et s'établit à 7,9 % en 2006.
- En raison de la modification de la méthode de collecte des revenus intervenue en 2008 (sur les revenus de 2007), l'indicateur ne pourra pas être estimé avant 2013 (sur l'année 2011).

#### Évolution de l'indicateur depuis 1997 :

	1997	1998	1999	2000	2001*	2002	2003	2004	2005	2006**
Taux de persistance de la pauvreté (en %)	9	8	9	9	-	-	-	-	-	6,3

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** INSEE, panel européen de 1997 à 2000 et SILC-SRCV en 2006.

\* Les données s'arrêtent en 2000 car la vague de 2001 du panel des ménages européen porte sur les revenus de 2000.

\*\*Rupture de séries

Le taux de persistance dans la pauvreté, qui mesure le « noyau dur » de la pauvreté monétaire relative, est resté stable de 1997 à 2000. Il s'établit à 6,3 % en 2006. Cela signifie que parmi l'ensemble des individus, 6,3 % sont pauvres en 2006 et l'ont été au moins deux années sur trois depuis 2003 (au seuil de 60 % du revenu médian).



## 2-2) La part des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du premier quintile de niveau de vie

### Définition :

La part des dépenses préengagées dans le revenu courant des ménages du premier quintile de niveau de vie est la moyenne des parts des dépenses à caractère contractuel et difficilement renégociables à court terme dans le revenu total avant impôt des ménages les plus pauvres. Sont considérées comme préengagées les dépenses à caractère contractuel, réglées en début de mois avant tout arbitrage en matière de dépenses courantes. Sont concernées : les dépenses courantes de logement (loyer, chauffage, charges, etc.) qui font généralement l'objet d'un bail ou d'un contrat d'abonnement ; les primes d'assurances, à caractère obligatoire et qu'il n'est pas possible de renégocier ou de résilier à court terme ; les impôts ; les remboursements de crédits (immobiliers ou à la consommation).

Sont exclues du champ des dépenses préengagées, d'autres dépenses qui peuvent être incompressibles sans être pour autant contractuelles : les dépenses liées à la nécessité de se déplacer (transport collectif, carburants, réparations de véhicules) ou les dépenses d'alimentation qui revêtent un caractère « vital ».

### Remarques :

Actuellement, cet indicateur n'est disponible que tous les cinq ans. Le rapport Quinet sur la mesure du pouvoir d'achat, ainsi que la commission Stiglitz (commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social) encouragent la statistique publique à distinguer par catégories de ménages et fractiles de revenus le compte des ménages au sens des comptes nationaux. Si cette préconisation peut être appliquée, cet indicateur pourra être renseigné annuellement avec une précision accrue.

### Évolution de l'indicateur depuis 2001 :

	2001	2005
Dépenses courantes liées au logement (en %)	29,6	38,4
Dépenses d'assurance (en %)	8,2	10,4
Impôts (en %)	3,2	3,5
Remboursements d'emprunts (en %)	3,6	3,0
Autres dépenses	0,4	0,5
<b>Poids des dépenses préengagées dans le revenu des ménages du 1<sup>er</sup> quintile (en %)</b>	<b>45,0</b>	<b>55,8</b>
Poids des dépenses préengagées dans le revenu de tous les ménages (en %)	38,3	41,0

**Champ :** France entière

**Source :** Insee, enquêtes budget de famille

*Dépenses courantes liées au logement : loyers (réels) + remboursement du crédit + charges + chauffage, électricité etc. pour la résidence principale seulement (hors parking, dépendance etc.)*

*Autres dépenses contraintes : prélèvements divers (prélèvements employeur, amendes, etc.).*

Les dépenses préengagées représentent un peu moins de la moitié du revenu courant des ménages du 1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie en 2001, et un peu plus de la moitié en 2005 : la part des dépenses préengagées dans le revenu courant de ces ménages a donc augmenté de 24 % au cours de cette période. Cette progression résulte d'évolutions contrastées selon les postes : les dépenses liées au logement ont progressé de 30 % et celles relatives aux impôts de 9 % tandis que les remboursements d'emprunt ont baissé de 17 %.

Sur la même période, la part des dépenses préengagées dans le revenu courant de tous les ménages (quelque soit leur revenu) a augmenté de 7 %.

### 3) LE TAUX DE DIFFICULTES DE CONDITIONS DE VIE

#### OBJECTIF : Lutter contre le cumul des difficultés

##### Définition :

L'indicateur synthétique de difficultés matérielles consiste à cumuler, pour chaque ménage, le nombre de difficultés sur les vingt-sept retenues qui couvrent les contraintes budgétaires, les retards de paiement, les restrictions de consommation, les difficultés de logement. On considère conventionnellement comme « taux de pauvreté de conditions de vie » la proportion de ménages subissant au moins huit carences ou difficultés parmi les vingt-sept retenues dans l'enquête conditions de vie de l'INSEE.

Les 27 indicateurs de difficultés de conditions de vie :

- les contraintes budgétaires :
  - part du remboursement sur le revenu supérieure à un tiers
  - découverts bancaires (très souvent)
  - couverture des dépenses par le revenu difficile
  - aucun placement financier
  - recours aux économies
  - opinion sur le niveau de vie : « c'est difficile, il faut s'endetter pour y arriver »
- les retards de paiement :
  - factures (électricité, gaz, téléphone...)
  - loyers et charges
  - versements d'impôts
- les restrictions de consommation : les moyens financiers ne permettent pas de :
  - maintenir le logement à bonne température
  - payer une semaine de vacances une fois par an
  - remplacer les meubles
  - acheter des vêtements neufs
  - manger de la viande tous les deux jours
  - recevoir des amis
  - offrir des cadeaux
  - posséder deux paires de chaussures
  - absence de repas complet pendant au moins une journée au cours des deux dernières semaines
- le logement :
  - nombre de pièces inférieur au nombre de personnes
  - absence de salle de bain à l'intérieur du logement
  - absence de toilettes à l'intérieur du logement
  - absence d'eau chaude
  - absence de système de chauffage
  - logement trop petit

logement difficile à chauffer  
logement humide  
logement bruyant

Remarques :

Le taux de difficultés de conditions de vie fait partie des indicateurs de l'ONPES.

C'est un indicateur thématique d'inclusion sociale (destiné à compléter les indicateurs transversaux) retenu au plan européen. Les privations retenues dans l'indicateur européen sont moins nombreuses et ne se recouvrent que très partiellement avec celles utilisées dans la définition française.

Jusqu'en 2004, l'indicateur était calculé à partir de l'Enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Depuis cette date, il est calculé à partir du dispositif européen SILC-SRCV (Statistics on Income and Living Conditions – statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

L'estimation de 2010 a été actualisée par l'INSEE.

Évolution de l'indicateur depuis 1997 :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de difficultés de conditions de vie (en %)	13,1	12,0	11,9	12,1	11,6	11,9	11,4

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de difficultés de conditions de vie (en %)	10,6/ 14,7*	13,3	12,7	12,4	12,9	12,6	13,4	12,6(p)

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Insee, enquêtes EPCV, SRCV-SILC

**Note :** \* rupture de série (passage de EPCV à SRCV-SILC). Les données de séries différentes ne sont donc pas directement comparables.

Entre 1997 et 2004, le taux de difficultés de conditions de vie a diminué de 2,5 points. Alors qu'il s'est inscrit en baisse continue de 2004 à 2007 (-2,3 points entre 2004 et 2007), il augmente de 0,5 point en 2008. Après la forte hausse observée en 2010 (+0,8 point), la pauvreté en conditions de vie en baisse en 2011, retrouve un niveau équivalent à celui de 2009 (12,6 % des ménages). Au total 14,6 % des ménages pâtissent d'une insuffisance de ressources, 12,4 % connaissent des restrictions de consommation, 8,6 % des retards de paiement, et 7,1 % subissent de mauvaises conditions de logement.

#### 4) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT DES MOINS DE 18 ANS

##### OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des enfants

###### Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion d'enfants de moins de 18 ans qui appartiennent à des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire.

L'INSEE et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian.

###### Remarque :

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des indicateurs de l'ONPES.

###### Évolution de l'indicateur depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des moins de 18 ans (en %)	18,9	18,5	18,1	17,9	18,4	18,4	16,7
Nombre de personnes pauvres de moins de 18 ans au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	2 548	2 478	2 408	2 401	2 455	2 471	2 226

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des moins de 18 ans (en %)	17,7	16,7	17,6	17,7	17,9	17,3	17,7	19,6
Nombre de personnes pauvres de moins de 18 ans au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	2 365	2 227	2 365	2 371	2 401	2 328	2 387	2665

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Le taux de pauvreté monétaire relatif des moins de 18 ans a baissé de 2,2 points entre 1996 et 2004 pour s'établir 16,7 %. Depuis 2005, il oscille autour de 17,5 %. En 2010, il augmente fortement (+1,9 point) pour s'établir à son niveau le plus haut depuis le début de la série (1996) : 19,6 % des moins de 18 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté, soit 2,7

millions d'enfants. Cette hausse est en partie le contrecoup des mesures qui ont favorisées les familles en 2009 (primes exceptionnelles, forte revalorisation des prestations familiales en raison d'une inflation surestimée).

**Indicateur complémentaire au taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du revenu médian équivalent des moins de 18 ans**

**4-1) L'écart entre la proportion d'adolescents ayant au moins deux dents cariées non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et les enfants de catégories intermédiaires et supérieures**

**Définition :**

Cet indicateur reflète les inégalités de santé bucco-dentaire des adolescents des classes de 3<sup>ème</sup>. Il mesure l'écart entre la proportion d'adolescents scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup> qui ont au moins deux dents cariées non soignées parmi les enfants d'ouvriers et employés et parmi les enfants dont le père exerce une profession de catégories intermédiaire ou supérieure.

**Valeur de l'indicateur en 2003-2004 :**

	<b>Année scolaire 2003-2004</b>
Pourcentage d'adolescents avec au moins 2 dents cariées non soignées dont le père est :	
Ouvrier ou employé (1)	5,8 %
Cadre ou membre des professions intermédiaires (2)	1,7 %
Écart entre les catégories (1) et (2)	4,1 points

**Champ :** France entière

**Source :** Enquête du cycle triennal auprès des élèves des classes de 3<sup>ème</sup>, année scolaire 2003-2004, DREES-DGS-DESCO-DEPP, calculs DREES

## 5) LE TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT DES 18 - 24 ANS

**OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des jeunes**

### Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui appartiennent à des familles dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire.

L'INSEE et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian.

### Remarque :

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

### Évolution de l'indicateur depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des 18-24 ans (en %)	24,3	23,5	22,3	20,7	19,9	18,6	17,6
Nombre de personnes pauvres de 18 à 24 ans au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	1 148	1 095	1 056	965	942	884	833

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des 18-24 ans (en %)	17,5	17,6	20,7	20,8	22,1	20,1	22,5	21,9
Nombre de personnes pauvres de 18 à 24 ans au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	823	844	993	996	1 056	970	1 077	1045

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Après s'être inscrit en baisse sans discontinuer de 1996 à 2002, le taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du niveau de vie médian des 18-24 ans a augmenté de 4,5 points entre 2004 et 2007. Après avoir diminué en 2008, il augmente à nouveau en 2009 et s'inscrit à son plus haut depuis 1997 (22,5 %). En 2010, le taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du niveau de vie médian des 18-24 ans diminue de -0,6 point restant à un niveau élevé.

## 6) LE TAUX DE PAUVRETE MONÉTAIRE RELATIF AU SEUIL DE 60 % DU REVENU MÉDIAN ÉQUIVALENT DES 65 ANS ET PLUS

**OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté des personnes âgées**

### Définition :

Cet indicateur est défini comme la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus qui vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. L'INSEE et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian.

### Remarque :

Il fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

### Évolution de l'indicateur depuis 1996 :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des 65 ans et plus (en %)	9,3	8,6	8,9	9,2	9,6	9,2	9,8
Nombre de personnes pauvres de 65 ans et plus au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	792	743	787	819	867	841	905

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des 65 ans et plus (en %)	8,8	8,6	9,4	9,9	10,2	10,3	10,4	10,4
Nombre de personnes pauvres de 65 ans et plus au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	818	816	903	950	993	1 013	1 026	1038

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Entre 2002 et 2004, le taux de pauvreté monétaire relatif des 65 ans et plus a diminué de 1,2 point, s'établissant à sa valeur de 1997 (8,6 %). Il augmente depuis 2005 pour s'établir à 10,4 % en 2009, soit un niveau le plus élevé depuis le début de la série (1996). En 2010, le taux de pauvreté monétaire relatif des 65 ans et plus se stabilise à un niveau élevé.



**Indicateur complémentaire au taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du revenu médian équivalent des 65 ans et plus**

**6-1) Taux de pauvreté monétaire relatif au seuil de 60 % du revenu médian équivalent des femmes de 75 ans et plus**

**Définition :**

Cet indicateur est défini comme la proportion de femmes âgées de 75 ans et plus qui vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire.

L'INSEE et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) ont adopté la norme européenne qui retient ce seuil à 60 % du niveau de vie médian.

**Évolution de l'indicateur depuis 1996 :**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des femmes de 75 ans et plus (en %)	11,2	10,8	12,2	12,3	13,3	12,3	13,3
Nombre de femmes pauvres de 75 ans et plus au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	244	243	288	296	327	313	346

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des femmes de 75 ans et plus (en %)	12,4	12,0	13,4	13,4	13,4	15,1	14,7	14,1
Nombre de femmes pauvres de 75 ans et plus au seuil de 60 % du niveau de vie médian (en milliers)	330	330	383	393	402	464	457	445

**Champ :** personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources :** Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 et 2010.

Le taux de pauvreté monétaire relatif à 60 % du niveau de vie médian des femmes âgées de 75 ans et plus a augmenté entre 1997 et 2002. Il a ensuite baissé à partir de cette date jusqu'en 2004, puis progresse de 2,7 points entre 2004 et 2009. En 2010, il diminue de 0,6 point et s'établit à 14,1 %.

## 7) LE TAUX DE TRAVAILLEURS PAUVRES

### OBJECTIF : Lutter contre la pauvreté en emploi

#### Définition :

Le taux de pauvreté de la population en emploi est défini comme la proportion de travailleurs pauvres parmi l'ensemble de la population active occupée.

La définition des travailleurs pauvres fait intervenir deux critères : le premier est relatif au niveau de vie des personnes, le second à leur activité. Est identifiée comme travailleur toute personne ayant été en emploi pendant au moins 7 mois sur les 12 mois de la période de référence. Cette définition correspond à la définition européenne et est reprise dans le dernier rapport de l'ONPES. Les travailleurs pauvres sont donc les individus en emploi au moins 7 mois sur 12 qui appartiennent à des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian équivalent.

#### Remarques:

- Le taux de travailleurs pauvres fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des indicateurs de l'ONPES.
- L'année 2003 est celle du lancement de SILC, ce qui peut introduire des instabilités entre 2003 et 2004.
- En raison du changement du mode de collecte des revenus dans le dispositif SRCV, une rupture de série intervient en 2007.
- L'INSEE a réestimé les points 2008 et 2009.

#### Évolution de l'indicateur depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de travailleurs pauvres (en millions)	1,10	1,42	1,43	1,52	1,63*	1,65	1,49
Taux de travailleurs pauvres (en %)	5,4	6,0	6,0	6,4	6,6*	6,6	6,2

**Champ :** personnes âgées de 16 à 64 ans et pour les salariés, dont les revenus d'activité sont non nuls vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Source :** INSEE, enquête SILC-SRCV

\* rupture de série en 2007

Le taux de travailleurs pauvres s'élevait à 6,0 % en 2004. Depuis 2006, il oscille autour de 6,5 point. En 2009, il s'établit à 6,2 % et 1,49 million de personnes ayant été en emploi plus de la moitié de l'année vivent sous le seuil de pauvreté.

## Indicateurs complémentaires au taux de travailleurs pauvres

### 7-1) Part des personnes en sous-emploi dans l'emploi

#### Définition :

Part des personnes en situation de sous-emploi parmi l'ensemble des personnes ayant un emploi. Le sous-emploi recouvre toutes les personnes travaillant à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée, et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent un emploi ou non. Sont également incluses dans le sous-emploi les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique,...).

A compter du premier trimestre 2008, l'INSEE a modifié sa définition du sous-emploi pour se rapprocher du concept du BIT (bureau international du travail) : le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. Cette modification rend impossible les comparaisons des données à partir de 2008 avec les années antérieures.

#### Valeur de l'indicateur depuis 2008 :

	2008*	2009	2010	2011
Part des personnes en sous-emploi (en %)	4,8	5,6	5,9	5,1
Part des personnes en sous-emploi parmi les femmes (en %)	7,7	8,4	8,8	7,9
Part des personnes en sous-emploi parmi les hommes (en %)	2,2	3,0	3,3	2,6

**Champ :** France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans et plus lors de la semaine de référence de l'enquête.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi

\* rupture de série : à compter de 2008, les données ne sont pas comparables aux années précédentes.

La part des personnes en sous-emploi dans l'emploi a diminué de 0,9 point entre 2010 et 2011, pour les femmes et de 0,7 point pour les hommes. Mais la part des personnes en sous-emploi parmi les hommes est plus faible que celle observée chez les femmes (différence de 5,3 points).

En 2009, la forte hausse du sous-emploi était principalement liée au chômage technique ou partiel, dans un contexte où le marché du travail s'est dégradé consécutivement à la crise économique.

## 7-2) Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année

### Définition :

Nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année pour l'ensemble des salariés ayant travaillé au moins quelques heures.

### Remarque :

Les fichiers DADS sont disponibles annuellement, mais avec environ 18 mois de décalage avec l'année de référence.

Les données sont légèrement différentes par rapport à l'année dernière : la répartition entre temps complet et temps non complet a été améliorée, ce qui induit des changements sur les deux lignes correspondantes. De plus, l'ensemble des données 2009 ont été révisées.

### Évolution de l'indicateur depuis 2002 selon le sexe, l'âge la profession exercée, le type de contrat et le secteur d'activité :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Ensemble</b>	43,8	43,1	43,2	43,5	43,9	44,1	44,2	44,2	44,1
Homme	44,6	43,7	43,6	44,0	44,4	44,6	44,7	44,5	44,3
Femme	43,0	42,5	42,6	42,9	43,3	43,6	43,6	43,8	43,8
Moins de 25 ans	29,2	27,6	27,4	28,1	28,2	28,8	29,3	28,8	28,4
De 25 à 39 ans	45,3	44,4	44,3	44,5	45,0	45,3	45,4	45,1	45,0
De 24 à 49 ans	47,8	47,3	47,4	47,6	47,9	48,0	48,0	47,9	48,0
De 50 à 54 ans	48,3	48,1	48,2	48,4	48,6	48,7	48,7	48,7	48,8
Plus de 55 ans	45,3	45,3	45,0	45,2	45,9	45,8	45,3	46,0	45,7
Cadres	47,6	47,2	47,5	47,7	48,3	48,4	48,3	48,3	48,1
Professions intermédiaires	46,6	46,1	46,1	46,4	46,9	47,2	47,1	47,3	47,4
Employés	41,3	40,6	40,8	41,0	41,4	41,7	41,8	41,9	41,8
Ouvriers	42,6	41,5	41,2	41,6	42,0	42,3	42,4	42,5	42,2
Temps complet	46,1	45,3	45,3	45,7	46,1	46,4	46,6	46,4	46,4
Temps non complet	38,6	37,7	37,5	38,0	38,5	38,8	38,4	38,3	38,1
Secteur privé uniquement	43,1	42,2	42,3	42,5	43,0	43,3	43,4	43,4	43,2
Agents de l'État uniquement	48,1	47,9	48,1	48,1	48,2	48,2	48,1	48,2	48,0
Collectivités territoriales uniquement	46,0	45,0	45,1	45,9	46,2	46,6	46,5	46,4	47,3
Fonction publique hospitalière uniquement	45,5	46,4	45,9	46,7	47,6	48,0	48,1	48,4	47,9

**Champ :** tous salariés, France entière

**Source :** Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/25<sup>ème</sup> jusqu'en 2001, puis au 1/12<sup>ème</sup> à partir de 2002.

Depuis 2003, le nombre moyen de semaines rémunérées a augmenté de 2,3 % pour l'ensemble des salariés ; il augmente pour toutes les catégories. Cependant, en 2010, le nombre moyen de semaines rémunérées dans l'année stagne (-0,1 point) pour l'ensemble

de la population. Il diminue chez les jeunes de moins de 25 ans (- 0,4 point par rapport à 2009 et -1,1 point par rapport à 2008) et chez les personnes âgées de plus de 55 ans (-0,3 point).

## 8) PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS UN MENAGE SANS ACTIF OCCUPE

**OBJECTIF : Favoriser l'accès à l'emploi**

### Définition :

Proportion des personnes âgées de moins de 60 ans (âge au dernier jour de la semaine de référence) qui vivent dans un ménage où aucun de ses membres d'âge actif ne travaille parmi l'ensemble des personnes âgées de moins de 60 ans. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants de 18 à 24 ans ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur.

### Remarque :

La proportion de personnes vivant dans des ménages sans emploi fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

### Évolution de l'indicateur depuis 2003, en fonction de l'âge considéré :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Ensemble (en %)</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>10,1</b>	<b>10,3</b>	<b>9,8</b>	<b>9,5</b>	<b>10,3</b>	<b>10,4</b>	<b>10,5</b>
Moins de 18 ans (en %)	9,2	9,1	9,0	9,4	8,9	8,6	9,4	9,9	10,1
18-59 ans (en %)	10,3	10,3	10,5	10,7	10,2	9,9	10,6	10,6	10,6

**Champ :** France métropolitaine ; ménages ordinaires comportant au moins une personne de 18 ans ou plus non étudiante et non retraitée ; les étudiants de 18 à 24 ans vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur.

**Source :** Insee, enquêtes Emploi

**Note :** L'âge est l'âge atteint lors de la semaine de référence de l'enquête

La proportion de personnes âgées de moins de 60 ans vivant dans un ménage où aucun de ses membres d'âge actif ne travaille parmi l'ensemble des personnes âgées de moins de 60 ans est restée quasiment stable (autour de 10 %) de 2003 à 2006. Elle a diminué depuis cette date avant d'augmenter depuis 2009 du fait de la récession économique. En 2011, il reste stable et atteint son plus haut niveau depuis 2003.

En 2011, on compte 10,5 % de personnes vivant dans des ménages sans actif occupé.

## Indicateurs complémentaires à la proportion de personnes vivant dans un ménage sans actif occupé

### 8-1) Taux d'emploi standardisé des 55-59 ans et des 60-64 ans

#### Définition :

Moyenne simple (non pondérée par les effectifs) des taux d'emploi des cinq générations de 55 à 59 ans et de 60 à 64 ans. Le taux d'emploi des 55-59 ans est la part des actifs occupés âgés de 55 à 59 ans par rapport à l'ensemble de la population du même âge. Le taux d'emploi des 60-64 ans est la part des actifs occupés âgés de 60 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

En prenant la moyenne simple (non pondérée par les effectifs) des taux d'emploi, l'indicateur ainsi standardisé neutralise les effets de composition démographique interne à la tranche d'âge quinquennale, effets particulièrement importants avec l'arrivée des cohortes du baby-boom dans cette classe d'âge à partir de 2001, et qui provoque mécaniquement une élévation temporaire du taux d'emploi brut.

#### Remarque :

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Les poids de l'enquête emploi ont été réestimés et calés sur le recensement de la population pour les années 2008 à 2010, ce qui entraîne de légères révisions de l'indicateur en 2009 et 2010.

#### Évolution de l'indicateur depuis 2003, par tranche d'âges :

Taux d'emploi standardisés en moyenne annuelle									En %
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>55-59 ans</b>	<b>52,6</b>	<b>53,4</b>	<b>54,7</b>	<b>54,8</b>	<b>55,7</b>	<b>56,5</b>	<b>58,5</b>	<b>60,6</b>	<b>64,0</b>
hommes	58,0	58,3	58,6	58,4	59,1	59,2	61,2	64,0	67,7
femmes	47,4	48,6	51,0	51,5	52,5	53,9	55,8	57,3	60,6
<b>60-64 ans</b>	<b>13,2</b>	<b>13,1</b>	<b>13,2</b>	<b>13,7</b>	<b>14,7</b>	<b>15,6</b>	<b>16,5</b>	<b>17,6</b>	<b>18,8</b>
hommes	14,4	14,3	14,1	14,5	15,7	17,4	18,5	18,9	20,6
femmes	12,2	12,0	12,5	13,1	13,9	13,8	14,6	16,4	17,2

**Note :** L'âge est l'âge atteint lors de la semaine de référence de l'enquête

**Champ :** France métropolitaine, population des ménages

**Source :** Insee, enquêtes Emploi

Les taux d'emploi standardisés des 55-59 ans et des 60-64 ans augmentent régulièrement depuis 2003 (respectivement +11,4 points et +5,6 points entre 2003 et 2011), avec une forte augmentation pour les 55-59 ans sur l'année 2011 (+3,4 points). Cette tendance est à mettre

en parallèle de la diminution importante du nombre de bénéficiaires de dispositifs publics de cessation d'activité depuis l'entrée en vigueur de la réforme des retraites de 2003.

Les taux d'emploi standardisés sont toujours plus importants pour les hommes que pour les femmes.

## 8-2) Part de jeunes en emploi ou en formation

### Définition :

Cet indicateur mesure la part des jeunes de 16-25 ans qui sont en emploi, au sens du BIT ou en formation (élèves, étudiants, stagiaires en formation) parmi l'ensemble des jeunes de 16-25 ans. La population en emploi comprend les personnes ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale.

### Évolution de l'indicateur depuis 2003 :

	Population totale des jeunes âgés de 16-25 ans (en milliers)	Population des jeunes âgés de 16-25 ans en emploi ou en formation (en milliers)	% des jeunes en emploi ou en formation
2003	7 381	6 529	88,5
2004	7 471	6 574	88,0
2005	7 592	6 659	87,7
2006	7 601	6 653	87,5
2007	7 556	6 677	88,4
2008	7 559	6 652	88,3
2009	7 488	6 446	86,1
2010	7 494	6 445	86,0
2011	7 439	6 413	86,2

**Champ :** France métropolitaine ; population des ménages ordinaires, personnes âgées de 16 à 25 ans

**Source :** Insee, enquêtes Emploi

**Lecture :** en moyenne annuelle, en 2011, 86,2 % des jeunes de 16 à 25 ans sont en emploi ou en formation.

**Notes :** l'âge est l'âge atteint la semaine de référence de l'enquête.

La part des jeunes en emploi et en formation a diminué lentement mais régulièrement de 2003 à 2006, passant de 88,5 % à 87,5 % en lien avec l'augmentation du chômage. Elle a augmenté en 2007 pour retrouver un niveau proche de celui de 2003. En 2009, la part des jeunes en emploi et en formation chute de 2,2 points et atteint son niveau le plus bas depuis 2003. Cette part se stabilise depuis 2009 autour des 86 %. Les jeunes ont en effet davantage pâti de l'augmentation du chômage, étant généralement plus sensibles aux évolutions de la conjoncture que l'ensemble de la population.

### 8-3) Taux d'activité des femmes (15-64 ans)

#### Définition :

Cet indicateur mesure la part des femmes de 15-64 ans qui sont soit en emploi, soit au chômage, parmi l'ensemble des femmes de cette tranche d'âge.

#### Remarque :

Cet indicateur fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens.

Les poids de l'enquête emploi ont été réestimés et calés sur le recensement de la population pour les années 2008 à 2010, ce qui entraîne de légères révisions de l'indicateur en 2009 et 2010.

#### Évolution de l'indicateur depuis 1995 :

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans (en %)	61,1	61,7	61,4	62,1	62,6	62,9	63,1	63,4

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans (en %)	64,3	64,6	64,7	64,8	65,2	65,4	66,0	66,1	66,2

**Champ :** France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 15 à 64 ans

**Source :** Insee, enquêtes Emploi

**Note :** L'âge est l'âge atteint lors de la semaine de référence de l'enquête

Le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans suit globalement une tendance à la hausse depuis le milieu des années 80. Cette évolution favorable n'a pas été démentie en 2009, en dépit du contexte économique déprimé. On note toutefois une stagnation depuis 2010.



## **9) LA PART DE PERSONNES RELOGÉES PARMİ LES PERSONNES DESIGNÉES PRIORITAIRES PAR LES COMMISSIONS DE MÉDIATION DALO (droit au logement opposable) ET N'AYANT PAS REFUSÉ L'OFFRE**

**OBJECTIF : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement**

### Définition :

Pourcentage des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires et en situation d'urgence par les commissions de médiation DALO (droit au logement opposable) et n'ayant pas refusé l'offre.

La loi du 5 mars 2007 a institué le droit au logement opposable. L'État a désormais une obligation de résultat, pour proposer un logement dans des délais encadrés au-delà desquels le demandeur pourra former un recours contentieux devant le juge administratif. Les commissions de médiation ont été instituées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le rôle de la commission de médiation est de valider ou non le caractère prioritaire au droit au logement opposable des demandes qui lui sont adressées. Sont susceptibles d'être reconnues comme telles les demandes formulées par les personnes qui satisfont aux conditions d'accès au logement social et qui sont dans l'une des situations suivantes :

- ne pas avoir reçu de proposition adaptée à leur demande dans un délai fixé par le préfet ;
- être dépourvues de logement, la commission pouvant orienter les demandes vers une forme d'hébergement ;
- avoir fait l'objet d'une décision de justice prononçant l'expulsion ;
- être hébergées dans une structure d'hébergement de façon continue depuis plus de 6 mois ou logées dans un logement de transition depuis plus de 18 mois ;
- être logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux ;
- être logées dans des locaux sur-occupés ou non décents, s'il y a au moins une personne mineure ou handicapée.

### Remarque :

L'indicateur correspond au rapport entre le nombre de relogements de l'année n sur le nombre de décisions de la même année. Les personnes relogées ne correspondent donc pas nécessairement aux personnes qui ont fait l'objet de la décision sur la même année.

Évolution de l'indicateur depuis 2008 :

	30/08/08	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11
pourcentage des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre	25 %	33 %	52 %	77 %	62 %

**Champ** : France entière

**Source** : Dgaln, Enquête auprès des DDE

La part des personnes relogées parmi les personnes désignées prioritaires par les commissions de médiation DALO et n'ayant pas refusé l'offre a fortement augmenté depuis 2008. Cette hausse notable témoigne d'une montée en charge relativement rapide de ce nouveau dispositif. En effet, en 2008, un tiers des personnes prioritaires et n'ayant pas refusé l'offre ont été relogées contre plus de trois quarts en 2010.

Cependant, pour 2011, le relogement n'a pas été maintenu au niveau de 2010.

Ceci s'explique notamment par le fait qu'il ne s'agisse pas d'un suivi de cohorte des relogements effectués sur des décisions antérieures. Ainsi, en valeur absolue, on n'a relogé dans l'année 2011 seulement 300 personnes de moins qu'en 2010 : 16 203 au lieu de 16 543. Mais, le dénominateur est très différent :

- l'augmentation du nombre de recours en 2011, et du nombre de décisions (++)10 %) joue fortement quand on rapporte les relogements aux décisions prises en 2011, on a donc relativement beaucoup moins de relogements.
- La division par trois du nombre de refus est a priori due davantage à une absence de saisie dans le logiciel d'aide à l'instruction des recours DALO, le redressement ayant été fait sur les relogements mais pas sur les refus.

Ces 2 éléments font varier l'indicateur de 11 points (sur une baisse de 15 points).

De plus, deux autres raisons sont à mentionner :

- Une réorganisation des services déconcentrés, particulièrement sensible sur le sujet du Dalo : dans le cas où le service en charge du relogement n'est pas en charge du secrétariat, les modalités de transmission d'information n'ont pas toujours été définies.
- Malgré la récupération progressive du contingent préfectoral de logements réservés et un meilleur suivi des attributions, d'une part la mobilisation des logements réservés par le 1 % logement est restée insuffisante, et d'autre part, on constate un défaut de communication des baux signés par les bailleurs auxquels les ménages DALO sont désignés ;

**Indicateur complémentaire à « l'indicateur DALO »**

**9-1) Part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie**

**Définition :**

Proportion de ménages les plus modestes (niveau de vie inférieur aux trois premiers déciles de niveau de vie), qui se déclarent inscrits sur des fichiers d'organismes d'HLM et dont la demande n'a pas été satisfaite au bout d'un an.

**Remarque :**

La prochaine enquête Logement de l'INSEE devrait être réalisée en 2013.

**Évolution de l'indicateur depuis 1996 :**

	1996	2002	2006*
Part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie (en %)	36,2	36,0	47,1

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Insee, enquêtes logement

\* rupture de série suite à une modification du questionnaire

La part des demandes de logement social non satisfaites après un an parmi les ménages à bas niveaux de vie a baissé très légèrement entre 1996 et 2002. En 2006, elle s'élève à 47,1 %.

Il n'est pas possible de calculer un taux d'évolution de l'indicateur entre 2002 et 2006 dans la mesure où le questionnaire a changé entre les deux vagues.

## **10) LE TAUX D'EFFORT MÉDIAN EN MATIÈRE DE LOGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION LOGEMENT PAR QUARTILE DE REVENUS**

**OBJECTIF : Favoriser l'accès et le maintien dans le logement**

### Définition :

Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement des bénéficiaires de l'allocation logement (loyer net ou remboursement + charges forfaitaires - aides au logement) et le revenu médian par unité de consommation (revenus – aides au logement). Il est ici décliné par quartiles de revenus. Le revenu inclut les revenus d'activité professionnelle salariée ou non-salariée, les revenus de remplacements (indemnités maladie et chômage), les retraites et préretraites, les prestations sociales et familiales, et les revenus du patrimoine financier.

Les revenus sont composés des revenus en N-2 (mensualisés) déclarés à l'administration fiscale, auxquels sont ajoutés les revenus sociaux versés par les caisses d'Allocations familiales (Caf) au 31 décembre de l'année N. Les charges forfaitaires résultent du barème des allocations logement.

### Remarque :

L'enquête Logement de l'INSEE n'étant réalisée que tous les 4 ou 5 ans, il faut utiliser le fichier FILEAS de la CNAF pour disposer d'un indicateur annuel.

Le rapport du groupe de travail du Cnis sur le mal-logement préconise de suivre l'évolution annuelle du taux d'effort en logement à partir du dispositif SRCV, qui présente à la fois des avantages en termes de couverture et de concepts utilisées.

Le taux d'effort ne porte que sur les bénéficiaires d'une allocation logement.

Évolution de l'indicateur par quartile de revenus depuis 2002 :

Quartile	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1	16,1 %	17,5 %	18,1 %	19,4 %	21,0 %	21,4 %	22,3 %* 23,5 %	22,8 %	25,2 %	24,8 %
2	20,4 %	21,8 %	22,0 %	22,9 %	24,1 %	24,2 %	24,0 %* 17,9 %	17,7 %	18,5 %	18,2 %
3	26,4 %	27,6 %	27,8 %	28,5 %	29,1 %	29,3 %	29,0 %* 19,1 %	18,8 %	19,4 %	19,5 %
4	22,2 %	22,2 %	22,0 %	22,5 %	22,4 %	23,0 %	22,8 %* 18,2 %	17,8 %	18,3 %	18,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>21,6 %</b>	<b>22,7 %</b>	<b>22,9 %</b>	<b>23,7 %</b>	<b>24,6 %</b>	<b>24,9 %</b>	<b>25,0 %* 18,9 %</b>	<b>18,7 %</b>	<b>19,4 %</b>	<b>19,2 %</b>

**Champ** : France entière

**Source** : Cnaf, fichiers FILEAS

**Notes** : Le champ retenu pour le calcul de l'indicateur porte sur les allocataires du parc locatif ou en accession à la propriété au 31 décembre de l'année. Sont exclus les foyers, centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, maisons de retraite ou centres de long séjour, qui présentent des caractéristiques particulières. La population retenue est celle des allocataires des Caf bénéficiaires d'une aide au logement à l'exception des étudiants ne percevant qu'une prestation de logement, et des allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus.

\* *Rupture de série* : Depuis 2008, la CNAF a mené des travaux méthodologiques pour améliorer le mode de calcul des taux d'effort. La nouvelle série obtenue n'est pas comparable à celle fournie précédemment, notamment en ce qui concerne la notion de revenus des allocataires, qui s'appuyait sur la base ressources des allocataires (tandis que la nouvelle série privilégie les revenus déclarés des bénéficiaires).

Le taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires d'une allocation logement a augmenté de 3,4 points entre 2002 et 2008. Sur la même période, il a enregistré une hausse plus élevée (+6,2 points) pour les 25 % des allocataires les plus modestes. .

En 2009, le taux d'effort net médian des allocataires d'une aide au logement en France s'établit à 18,7 % (contre 18,9 % en, 2008). Il a diminué quelle que soit le quartile de revenu sans que cette évolution soit interprétable. En effet, en 2009, les revenus déclarés pris en compte par l'indicateur sont relatifs à l'année 2007 et ne sont pas impactés par les effets de la crise économique alors que les prestations familiales et les allocations logement versées fin 2009 sont affectées, via les abattements et neutralisations des ressources, par la diminution des revenus d'activité survenue en 2009. Cet artefact a ainsi un impact mécanique positif sur les revenus pris en compte en 2009.

En 2010, le taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires d'une allocation logement est de 19,4 % (+0,7 pt). Il est en augmentation quel que soit le quartile de revenu. Cette augmentation est cependant moins forte chez les allocataires aux revenus plus élevés.

Sur un an, le taux d'effort médian augmente de 0,7 point. Cela s'explique par la nette augmentation des loyers (hors charge) des allocataires vivant dans le parc privé (+6,1 %) et des remboursements de prêt à l'accession des allocataires (+5,8 %), non compensées par la hausse des revenus des allocataires de ces deux secteurs d'habitation (+0,7 % dans le parc privé, +0,9 % en accession), ni par la variation des aides au logement (+1,4 % dans le parc privé, -2,2 % en accession). En 2011, le taux d'effort médian en matière de logement des bénéficiaires d'une allocation logement se stabilise (-0,2 point).

## 11) LE TAUX DE SORTANTS DU SYSTEME SCOLAIRE A FAIBLE NIVEAU D'ÉTUDES

**OBJECTIF : Favoriser l'accès à l'éducation et à la formation**

### Définition :

Pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans n'étant ni en études ni en formation et ne possédant ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, ni diplôme, ni titre équivalent parmi la population ayant le même âge.

### Remarque :

L'indicateur de « sorties précoces » du système scolaire fait partie des 13 indicateurs transversaux d'inclusion sociale européens et des indicateurs de l'ONPES.

Les données ont changé par rapport à l'année dernière : le contour de l'indicateur a été légèrement modifié afin de tenir compte de l'ensemble des jeunes en contrats de professionnalisation et non ceux ayant reçu une formation au cours des 4 dernières semaines. En outre, les poids de l'enquête emploi ont été réestimés et calés sur le recensement de la population pour les années 2008 à 2010.

### Évolution de l'indicateur depuis 2003 :

En % de jeunes âgés de 18 à 24 ans

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indicateur de « sorties précoces » du système scolaire	12	12	12	12	13	11	12	13	12

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Enquêtes Emploi de l'INSEE (version Juin 2012) **Indicateur de « sorties précoces »** (early school leavers) : % des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des 4 dernières semaines et ont un « faible niveau » d'études

**« Faible niveau » d'études :** niveaux 0 à 2 de l'International Standard Classification of Education (ISCED, CITE en français), soit : aucun diplôme ou diplôme national du brevet des collèges.

**Note :** L'âge est l'âge atteint lors de la semaine de référence de l'enquête

L'indicateur de « sorties précoces » du système scolaire est globalement stable depuis 2003.

## Indicateurs complémentaires au taux de sortants à faible niveau d'études

### 11-1) Écart du taux de sortants du système scolaire à faible niveau d'études selon les catégories socioprofessionnelles des parents

#### Définition :

Pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans n'étant ni en études ni en formation et ne possédant ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat, ni diplôme, ni titre équivalent parmi la population ayant le même âge selon la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Remarque : Les données ont changé par rapport à l'année dernière : le contour de l'indicateur a été légèrement modifié afin de tenir compte de l'ensemble des jeunes en contrats de professionnalisation et non ceux ayant reçu une formation au cours des 4 dernières semaines. En outre, les poids de l'enquête emploi ont été réestimés et calés sur le recensement de la population.

En % de jeunes âgés de 18 à 24 ans

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indicateur de « sorties précoces » du système scolaire chez les enfants d'ouvriers et employés	18	17	17	18	18	16	17	17	16
Indicateur de « sorties précoces » du système scolaire chez les enfants de parents en catégories sociales intermédiaires et supérieures	6	6	6	6	6	5	6	6	6
Écart entre les deux catégories	12	11	11	12	12	11	11	11	10

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Enquêtes Emploi de l'INSEE (version Juin 2012) **Indicateur de « sorties précoces »** (early school leavers) : % des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des 4 dernières semaines et ont un « faible niveau » d'études

**« Faible niveau » d'études :** niveaux 0 à 2 de l'International Standard Classification of Education (ISCED, CITE en français), soit : aucun diplôme ou diplôme national du brevet des collèges.

**Note :** L'âge est l'âge atteint lors de la semaine de référence de l'enquête

En 2011, parmi les jeunes de 18 à 24 ans, la part des enfants d'ouvriers ou d'employés qui ne sont ni en études, ni en formation et étant non diplômés ou diplômés seulement du brevet des collèges (16 %) est nettement supérieur à celui des enfants dont les parents sont cadres, en profession intermédiaire (6 %). Entre 2003 et 2011, cet écart est toujours nettement défavorable aux enfants d'ouvriers ou d'employés et varie entre 10 et 12 points. Les enfants d'ouvriers et d'employés encourent donc un risque plus élevé que les enfants de catégorie sociale intermédiaire ou supérieure de subir des situations de pauvreté au cours de leur vie adulte.



## 11-2) Part des élèves de CM2 maîtrisant les connaissances de base

### Définition :

On mesure en fin d'école primaire l'acquisition des compétences de base en français et en mathématiques. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective du socle commun de connaissance et de compétences.

### Évolution de l'indicateur depuis 2007 :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Proportion d'élèves de CM2 maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques (en %)	82,1	83,3	84,3	82,0	83,1	84,0

**Champ :** enfants scolarisés en classe de CM2 - France entière

**Source :** DEPP – Ministère de l'Éducation Nationale – enquête auprès de 8000 élèves de CM2

**Note :** l'évolution entre 2007 et 2012 n'est pas significative car il faut assortir ces taux d'un intervalle de confiance d'environ 2 points

En 2012, 84,0 % des élèves de CM2 maîtrisent les savoirs de base en français et en mathématiques, contre 82,1 % en 2007. Les évolutions observées entre 2007 et 2012 ne sont pas significative car il faut assortir ces taux d'un intervalle de confiance d'environ 2 points.

## 11-3) Part des jeunes en difficulté de lecture

### Définition :

Part des jeunes présentant des difficultés sévères en lecture ou de très faibles capacités de lecture parmi l'ensemble des jeunes de 17 ans convoqués à la journée de la défense et de la citoyenneté (JDC).

Évolution de l'indicateur depuis 2004 :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010	2011
<i>France métropolitaine</i>								
Part des jeunes présentant des difficultés de lecture (en %)	11,0	10,9	11,7	12	11,8	9,6	9,5	9,1
dont en grave difficulté (en %)	4,4	4,3	4,8	4,9	4,9	4,5	4,3	4,1
<i>France métropolitaine + DOM</i>								
Part des jeunes présentant des difficultés de lecture (en %)						10,6	10,7	10,4
dont en grave difficulté (en %)						5,1	5,1	4,8

**Sources :** Ministère de la défense - DSN, MEN-DEPP, calculs DEPP

\*A partir de 2009, rupture de série suite au passage automatisé des tests et élargissement du champ aux DOM. La fiabilité du dispositif est améliorée. Cette rupture rend incomparable les années à partir de 2009 avec les années précédentes.

La proportion de jeunes en grave difficulté de lecture en France métropolitaine passe de 4,4 % à 4,9 % entre 2004 et 2008, celle en difficulté de lecture de 11,0 % à 11,8 %. Cette hausse doit être interprétée avec précaution en raison de difficultés méthodologiques résolues à partir de 2009. En 2011, la proportion de jeunes en grave difficulté de lecture est de 4,1 % en France métropolitaine, celle en difficulté de lecture est de 9,1 %. Si l'on prend en compte les DOM, ces pourcentages sont respectivement de 4,8 % et de 10,4 %. La comparaison des données de 2011 avec celles de 2009 et 2010 indique une légère baisse du pourcentage de jeunes en difficulté de lecture.

#### 11-4) Indicateur d'accès à la formation continue

##### Définition :

L'indicateur d'accès à la formation continue est la proportion de personnes de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales de niveau inférieur ou égal au BEP-CAP qui ont suivi une action de formation continue au cours des trois derniers mois.

##### Évolution de l'indicateur depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de personnes ayant suivi une formation continue au cours des 3 derniers mois (en milliers)	1 150	1 126	1 095	1 158	1 148	1 083	1 069	993	1 002
Nombre de personnes ayant terminé leurs études initiales de niveau inférieur ou égal au BEP-CAP (en milliers)	20 297	20 062	19 814	19 715	19 486	19 153	18 877	17 747	17 336
<b>Proportion de personnes ayant suivi une action de formation continue au cours des 3 derniers mois (%)</b>	<b>5,7</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,7</b>	<b>5,7</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>

**Champ :** France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 64 ans (âge au dernier jour de la semaine de référence) ayant terminé leurs études initiales de niveau inférieur ou égal au BEP-CAP

**Source :** Insee, enquêtes Emploi.

La proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales de niveau inférieur ou égal au BEP-CAP, qui ont suivi une action de formation continue au cours des trois derniers mois a stagné autour de 5,6 % de 2003 à 2005. Elle a augmenté en 2006 de 0,4 point. A partir de 2008, elle a retrouvé son niveau initial de 2003 (5,7 %). En 2010 on constate une baisse de l'indicateur qui atteint son niveau le plus bas depuis sept ans (5,3 %). Il augmente légèrement en 2011(+0,2 point).

## **12) ÉCART DU TAUX DE RENONCEMENT AUX SOINS POUR DES RAISONS FINANCIÈRES DES BÉNÉFICIAIRES DE CMU-C ET DES BÉNÉFICIAIRES DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PRIVÉE**

**OBJECTIF : Favoriser l'égalité d'accès aux soins**

### Définition :

Cet indicateur mesure la différence entre le taux de renoncement aux soins au cours des douze derniers mois déclaré par les bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et celui déclaré par les bénéficiaires d'une complémentaire santé privée. Une baisse de l'indicateur s'interprète donc comme une baisse des inégalités sociales de renoncement aux soins.

### Remarques :

Cet indicateur n'est disponible que tous les deux ans. Une légère modification du questionnaire entre les enquêtes 2002 et 2004 rend difficilement interprétable l'évolution du renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMU-C et des bénéficiaires de complémentaire santé privée entre ces deux dates. En revanche, l'indicateur choisi, qui est l'écart de renoncement aux soins, est peu sensible à l'évolution de la question entre les deux dates.

Les bénéficiaires de la CMUC se caractérisent par une structure par sexe et par âge très différente de celle des autres assurés, comportant plus de femmes et peu de personnes âgées de 65 ans et plus. L'âge et le sexe étant des déterminants importants du renoncement aux soins, la comparaison des taux de renoncement est améliorée en considérant seulement les personnes âgées de 18 à 64 ans et en standardisant les taux de renoncement sur une structure par âge identique pour les deux sous populations. La standardisation des données a été effectuée en appliquant aux deux sous populations la structure par âge et par sexe de la population générale (source : INSEE).

Enfin, les enquêtes SPS de 2006 et 2008 comportent un suréchantillon de bénéficiaires de la CMUC dont la prise en compte améliore la qualité des résultats relatifs au taux de renoncement des bénéficiaires de la CMUC. Cela induit une rupture de série en 2006. Ainsi, pour le taux de renoncement des CMUCistes en 2006, deux points existent : l'un calculé avec le suréchantillon, l'autre sans.

Évolution de l'indicateur depuis 2000 :

	sans le suréchantillon de CMUistes				avec le suréchantillon		
	2000	2002	2004*	2006	2006	2008	2010
Renoncement des personnes bénéficiant de la CMU-C (en %)	29,2	15,0	20,0	21,4	19,1	22,1	20,4
Renoncement des personnes bénéficiant d'une couverture privée (en %)	14,6	10,2	13,2	13,9	13,9	15,2	14,7
<b>Écart de renoncement (en points)</b>	14,6	4,8	6,8	7,5	5,2	6,9	5,7

*\*légère modification du questionnaire entre les enquêtes 2002 et 2004*

**Champ** : personnes âgées de 18 à 64 ans, population métropolitaine ; la structure démographique de la sous-population CMU-C est calée sur la structure démographique métropolitaine

**Source** : ESPS 2010, calculs Drees

De 2000 à 2010, le taux de renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMUC est plus important que celui des bénéficiaires d'une couverture privée. Plus particulièrement, entre 2000 et 2002, l'écart de renoncement aux soins entre les deux catégories de la population a diminué de deux tiers. Cette diminution est due à la montée en charge de la CMU-C mise en place en 2000 et au fait que l'indicateur étant mesuré sur les douze derniers mois, des personnes ont certainement dû renoncer à des soins avant d'être effectivement couvertes par la CMU-C (d'où un niveau de renoncement élevé en 2000).

Sur la période 2002-2010, l'écart de renoncement aux soins entre bénéficiaires de la CMUC et bénéficiaires d'une couverture complémentaire est de l'ordre de 5 à 7 points environ, selon les années.

S'il est impossible de tirer des conclusions robustes quant à l'évolution de cet écart depuis dix ans, il est revanche certain que la différence entre CMU-Cistes et autres assurés est importante. Toutefois, le taux de renoncement aux soins plus élevé des CMU-Cistes s'explique par la spécificité de leurs caractéristiques socio-économiques (non prises en compte dans la standardisation réalisée ici). Les travaux économétriques récents de la Drees et de l'Irdes en la matière montrent que l'effet propre (« toutes choses égales par ailleurs ») de la CMU-C sur le renoncement aux soins pour raisons financières est similaire à celui d'une bonne couverture complémentaire. L'écart résulte donc des différences de revenus, du chômage plus fréquent, de la part importante d'ouvriers et employés et également de la surreprésentation des familles monoparentales. La CMU-C joue donc un rôle indéniable dans l'accessibilité financière des soins, tout comme une couverture complémentaire traditionnelle.

## **Indicateurs complémentaires à l'écart de taux de renoncement aux soins**

### **12-1) Taux d'effort des ménages du premier décile de revenu pour les dépenses de santé restant à leur charge après remboursement des organismes d'assurance maladie complémentaire**

#### **Définition :**

L'intérêt de cet indicateur est de mesurer la part de revenu que les ménages consacrent à la santé en fonction de leur niveau de vie. Cet indicateur mesure la part du revenu disponible moyen consacrée par les ménages aux dépenses de santé qui demeurent à leur charge après remboursement de l'assurance maladie obligatoire et des organismes complémentaires. Il se fonde sur une approche ménage, ce qui permet de tenir compte de la mutualisation du risque, des ressources et des dépenses que celui-ci opère. Il donne une mesure de l'accessibilité financière des soins.

**Construction de l'indicateur :** l'indicateur est le rapport entre d'une part le reste à charge final moyen par niveau de vie des ménages après remboursement de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et des organismes complémentaires, et d'autre part le revenu disponible annuel moyen des ménages pour chaque décile de niveau de vie. Une diminution du taux d'effort s'interprète comme un allègement de la charge financière directe qui pèse sur les ménages en matière de soins remboursables.

La définition de cet indicateur a légèrement évolué depuis l'année dernière : celui-ci prend désormais en compte le coût « indirect » que représentent les primes d'Assurance Maladie Complémentaire (AMC). L'indicateur est le rapport entre le reste-à-charge après AMO et AMC et le revenu disponible annuel des ménages auquel sont retranchées les primes versées au titre de l'AMC (hors Aide à la Complémentaire Santé, ACS) pour chaque décile de niveau de vie. Cet indicateur permet de mesurer les disparités existant entre différents niveaux de vie.

De plus, le calcul est mené sur une source légèrement différente : OMAR-INES (versus OMAR dans la dernière édition). Enfin, pour le calcul des valeurs présentées ici, plusieurs jeux de simulation ont été réalisés pour lisser l'aléa de tirage au sort existant au moment de l'imputation des dépenses et des contrats, ce qui n'était pas le cas dans la dernière version.

	<b>Reste-à-charge annuel moyen par ménage après intervention des organismes complémentaires</b>	Taux d'effort correspondant
D1	178 €	1,6 %
D2	266 €	1,5 %
D3	243 €	1,2 %
D4	275 €	1,2 %
D5	292 €	1,1 %
D6	336 €	1,1 %
D7	331 €	0,9 %
D8	362 €	0,9 %
D9	378 €	0,8 %
D10	576 €	0,7 %

Sources : Ines-Omar 2008

Champ : Ménage ordinaire, France métropolitaine ; dépenses présentées au remboursement de l'Assurance Maladie

Note de lecture : En 2008, en prenant en compte l'ensemble des remboursements (Assurance Maladie et couverture maladie complémentaire), un ménage appartenant au premier décile de niveau de vie devait s'acquitter de 180 euros en moyenne pour le financement direct de ses dépenses de santé. Rapporté au revenu disponible, ce montant représente un taux d'effort de 1,6 %.

Le reste-à-charge moyen après remboursements des organismes complémentaires est croissant en fonction du niveau de vie (de 178€ pour les ménages du premier décile à 576€ pour ceux du dernier). Cependant, la part du revenu disponible moyen qui y est consacrée diminue fortement : 1,6 % du revenu disponible des ménages appartenant au premier décile de niveau de vie sont consacrés aux dépenses de santé effectives alors que seulement 0,7 % du revenu disponible des 10 % des ménages les plus aisés sont affectés au même poste.

#### Précisions méthodologiques sur l'indicateur retenu

Le reste-à-charge des ménages par décile de niveau de vie après intervention des organismes complémentaires a été calculé à partir de l'appariement des deux outils de microsimulation Ines et Omar (Outil de Microsimulation pour l'Analyse des Restes-à-charge).

Cet outil est pertinent pour l'étude des montants et de la structure des dépenses de santé pour une année donnée mais ne convient pas pour une analyse précise des évolutions de celles-ci. En effet, l'outil de microsimulation OMAR sur lequel s'appuie l'indicateur évolue tous les deux ans, à mesure de l'amélioration des sources d'informations sur lesquelles il s'appuie.

Ines est un outil de microsimulation géré conjointement par l'Insee et la Drees. Il repose sur l'Enquête Emploi en Continu et l'Enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux. Ines fournit donc les valeurs des différents revenus des ménages et des cotisations sociales et CSG notamment.

Le revenu disponible utilisé pour le calcul de cet indicateur provient donc de l'ERFS. Il comprend les revenus déclarés au fisc, les revenus financiers non déclarés imputés et les prestations sociales, nets des impôts directs. Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu.

Les dépenses de santé considérées dans cette fiche sont les dépenses de santé remboursables et présentées au remboursement, hors secteur médico-social.

## **12-2) Part de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU) parmi les bilans de santé gratuits**

### Définition :

Proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle parmi les personnes ayant effectué un examen de santé dans un centre d'examens de santé (CES).

### Remarque :

On ne dénombre que 111 centres d'examens de santé en France métropolitaine, répartis de façon inégale sur le territoire métropolitain.

Les centres d'examens de santé réalisent des examens ouverts aux assurés du régime général de la sécurité sociale et à leurs ayants droit.

Les examens périodiques de santé sont facultatifs et sont proposés en priorité aux personnes qui ne bénéficient pas d'un suivi médical de prévention ou en marge du système de santé. Ils sont financés dans le cadre du Fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaire (loi n°88-16 du 5/01/1988) "destiné à financer toute action de prévention, d'éducation et d'information sanitaires propre à améliorer l'état de santé général de la population". Parmi celles-ci figurent les personnes inactives de plus de 16 ans, les personnes en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi, les pré-retraités ou retraités ainsi que les personnes exposées à des risques menaçant leur santé.

La répartition de la population dans les diverses catégories visées montre que la moitié sont des actifs ou ayants droits d'actifs, 31 % appartiennent aux catégories dites « précaires vis-à-vis de l'emploi » (chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes en contrats emploi solidarité, sans domicile fixe, jeunes âgés de 16 à 25 ans en insertion).



Les données ont été révisées par rapport aux précédents tableaux de bord. Le taux de bénéficiaires était indiqué après calage sur marge pour prendre en compte la surreprésentation des populations précaires dans les CES.

Désormais, nous indiquons les taux de bénéficiaires sans calage sur marge. La série a été réropolée selon la nouvelle méthode.

Valeur de l'indicateur sur la période depuis 2006 :

	<b>2006-2007</b>	<b>2008-2009</b>	<b>2010-2011</b>
Taux de bénéficiaires de la CMU parmi les bilans de santé établis par les centres d'examens de santé	15,0 %	13,2 %	14,6 %

**Champ** : France métropolitaine

**Source** : Cetaf, données CES

### **13) NOMBRE DE MÉNAGES SURENDETTÉS**

#### **OBJECTIF : Lutter contre l'exclusion bancaire**

##### Définition :

Nombre de ménages dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, la situation est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.

##### Remarques :

Le surendettement est défini comme un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages considérés. Le nombre de ménages surendettés est connu grâce au nombre de dossiers déclarés recevables par les commissions du surendettement de la Banque de France.

Comme le rappelle le rapport du Médiateur de la République 2006 qui analyse la période 2001-2005, le dispositif initial a été modifié à trois reprises, en 1995, 1998 et 2003. La dernière réforme, issue de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite « loi Borloo », confirme le rôle des commissions de surendettement dont le secrétariat est assuré par la Banque de France et dont la mission est de trouver des solutions amiables, mais aussi, depuis 1995, de proposer des recommandations aux autorités judiciaires dans les cas d'échec des négociations. Elle modifie profondément le dispositif existant dans le but de proposer des solutions mieux adaptées aux problèmes des particuliers confrontés à des difficultés financières particulièrement graves. Afin de faire face aux situations irrémédiablement compromises, la nouvelle loi, qualifiée par son initiateur de « loi de la deuxième chance », a ainsi mis en place une procédure de rétablissement personnel, inspirée de la faillite civile, qui est placée sous le contrôle des juges.

C'est pourquoi, compte tenu des modifications d'envergure du traitement administratif des dossiers introduites en 2003 et produisant leurs effets en 2004, les données seront commentées et analysées à partir de 2005.

Par ailleurs, les données ont été révisées cette année : les dossiers recevables comprennent aussi les dossiers jugés recevable après recours, ce qui n'était pas le cas auparavant.

### Évolution de l'indicateur depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de dossiers déposés	165 493	188 176	182 330	184 866	182 855	188 485	216 396	217 927 (r)	232 508
Dont dossiers recevables*	145 923	154 950	157 580	159 697	156 859	161 033	185 341	182 007	202 971

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Banque de France

\* : y compris les dossiers recevables suite à un recours

(r) : point révisé.

Entre 2005 et 2008, le nombre de dossiers déposés et recevables s'est stabilisé autour de 158 000 dossiers par an. En 2009, en conséquence de la crise économique, le nombre de dossiers recevables (+15 %) augmente très significativement. Après avoir enregistré une relative stabilisation en 2010 (-1,8 %), le volume de dossiers recevables s'inscrit en forte hausse à nouveau en 2011 (+ 11,5 %), et atteint un niveau record avec près de 203 000 dossiers recevables. En prenant en compte la forte augmentation déjà enregistrée en 2009, le nombre de dossiers recevables a augmenté de 26 % depuis 2008, cette évolution étant en partie une manifestation des retombées économiques et sociales sous l'effet de la crise économique.

Par ailleurs, le recours à la procédure de rétablissement personnel, solution retenue lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, est en nette progression (+35 % par rapport à 2010) et représente, en 2011, 28,7 % des dossiers recevables.

Les résultats de l'enquête typologique menée par la Banque de France permettent de mieux décrire les personnes surendettées

La majorité des personnes surendettées en 2010 (54 %) disposent de ressources inférieures ou égales au SMIC et 26 % sont au chômage et 24 % sont sans activité. En conséquence, le niveau des capacités de remboursement des personnes surendettées, connaît une nouvelle baisse. En effet, la part des dossiers présentant une capacité de remboursement inférieure ou égale à 450 euros qui était comprise entre 74 % et 78 % lors des précédentes enquêtes atteint 84 % en 2010. Cette dégradation affecte plus particulièrement la part des dossiers assortis d'une capacité de remboursement négative, qui passe de 35 % en 2007 à 56 % en 2010.

En 2010, la population des surendettés se caractérise par la prédominance des personnes ne vivant pas en couples (65 %) et des personnes n'ayant pas de personnes à charge (53 %). Ce constat est à rapprocher de l'analyse des causes du surendettement qui révèle que 23 % des dépôts de dossiers sont dus à des difficultés familiales (séparation, divorce, décès d'un membre de la famille) impliquant une diminution des ressources.

Les personnes surendettées sont également de plus en plus souvent locataires (80 % contre 75 % en 2001) et de moins en moins propriétaires

### **Indicateur complémentaire au nombre de ménages surendettés**

#### **13-1) Part des redépôts**

##### Définition :

Part des dossiers redéposés une nouvelle fois parmi l'ensemble des dossiers déposés une année donnée à la commission de surendettement de la Banque de France.

##### Évolution de l'indicateur depuis 2004 :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de dossiers déposés	188 176	182 330	184 866	182 855	188 485	216 396	217 927(r)	232 508
dont redépôts	60 593	62 733	67 223	69 458 (r)	72 868	80 748	86 667 (r)	90 622
<b>Part des redépôts (en %)</b>	<b>32,2</b>	<b>34,4</b>	<b>36,4</b>	<b>38,0</b>	<b>38,7</b>	<b>37,3</b>	<b>39,8 (r)</b>	<b>39,0</b>

**Champ :** France métropolitaine

**Source :** Banque de France

(r) : points révisés depuis l'an dernier.

La part des redépôts de dossiers de surendettement a augmenté de 6,3 points entre 2004 et 2011, laissant penser que le surendettement est de moins en moins un phénomène transitoire.

#### **13-2) Taux de bancarisation**

##### Définition :

Le taux de bancarisation est la proportion de personnes de plus de 18 ans ayant accès aux services bancaires (compte chèque ou actif financier) par rapport à l'ensemble de la population.

	2004	2010
Taux de bancarisation	97,2 %	96,3 %

**Champ :** population résidente en France métropolitaine et âgée de plus de 18 ans

**Source :** enquête patrimoine INSEE 2004 et 2010

En France métropolitaine, 96,3 % de la population âgée de plus de 18 ans possède un compte chèque ou un actif financier au sein d'une banque en 2010, soit 0,9 point de moins qu'en 2004.